

Les violences domestiques touchent toutes les couches sociales sans distinction de race, de religion, de culture, d'âge, de niveau d'instruction et de considération. Les conséquences de ces violences sont énormes. "C'est un phénomène qui entrave le développement socio-culturel et économique, l'épanouissement personnel et la sécurité communautaire", indique les données du ministère de la Promotion de la femme. La persistance de ce type de violence relève souvent de la méconnaissance des textes aussi bien par les bénéficiaires que par les acteurs engagés dans la lutte. Cette session de formation organisée par le ministère de la Promotion de la femme, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers dont l'UNICEF, vise à combler ces lacunes. Il s'agit d'outiller des leaders coutumiers, religieux et des responsables des associations sur les voies et moyens pouvant mettre un frein aux violences domestiques. Durant les trois jours de formation, les participants vont apprendre, selon l'une des formatrices, Mme Sanou/Touré Fatimata, juriste, à identifier les différents types de violence, ses causes et ses conséquences.

Ils seront sensibilisés et mieux formés en vue d'une meilleure appropriation des textes juridiques en matière de violences basées sur le genre. Aussi, apprendront-ils à assurer une meilleure protection des membres de la cellule familiale et à assurer un meilleur accompagnement des victimes de violences. Le choix porté sur cette catégorie de personnes n'est pas anodin. "Il est lié au rôle déterminant qu'elles jouent dans le rétablissement de l'ordre social égalitaire débarrassé de toutes discriminations...", a indiqué la ministre de la Promotion de la femme, Nestorine Sangaré/Compaoré. Mises en contribution, elles peuvent apporter un plus au changement de mentalité. Leur capacité renforcée, ils seront des partenaires dans cette lutte de longue haleine. La ministre Nestorine Sangaré/Compaoré a par ailleurs souligné que cette séance de formation s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles et l'esprit de la stratégie du faire-faire de son département. Pour ce faire, des techniques d'approche, d'écoute, d'appui-conseil et d'orientation idoines doivent être transmises, a-t-elle poursuivi.

La rencontre de Ouagadougou marque le début d'une série de formations sur la protection des femmes et des hommes victimes des violences domestiques dont 500 personnes (para juristes) seront bénéficiaires dans les 13 régions du Burkina Faso.

Par Habibata WARA